

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°23/2020

Arrêté modifiant l'arrêté n° 14-916 modifié fixant la liste des membres de la Commission permanente de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Île-de-France

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L.1432-4, D.1432-28 à D.1432-30 ;
- VU** le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU** le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret n° 2010-938 du 24 août 2010 modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret n° 2012-1331 du 29 novembre 2012 modifiant certaines dispositions réglementaires prises en application de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2014-637 du 18 juin 2014 relatif à la désignation des membres des unions régionales des professionnels de santé au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie et des conférences de territoire ;
- VU** le décret n°2015-1879 du 30 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

- VU** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France - Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'Etat ;
- VU** le décret n°2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU** l'arrêté n°14-697 modifié du 16 juillet 2014 fixant la liste des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 14-916 modifié fixant la liste de la commission permanente de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Ile-de-France
- VU** les candidatures de :

Au titre des offreurs de santé :

Hélène OPPETIT - Direction des patients, de la qualité et des affaires médicales-APHP
Jean Guilhem XERRI - Direction de la Stratégie et de la transformation-APHP

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La composition de la Commission Permanente de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Ile-de-France est fixée de la manière figurant en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa notification. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

ARTICLE 3 : La Directrice de la Démocratie sanitaire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Paris, le 25 Août 2020

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Aurélien ROUSSEAU

ANNEXE
Composition de la Commission Permanente
de la Conférence régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Île-de-France

- **En tant que présidents de la CRSA et des commissions spécialisées (vice-présidents de la commission permanente) : avec voix délibérative**

Titulaires
Le président de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie : Monsieur Jean-Pierre BURNIER, Administrateur - Institut Gustave ROUSSY (94) Centre de lutte contre le cancer
Le président de la commission spécialisée de l'organisation des soins : Docteur Bruno SILBERMAN, Président URPS IDF- Médecins libéraux
La présidente de la commission spécialisée sur les prises en charge et accompagnements médico-sociaux : Madame Corinne BEBIN, maire-adjoint de Versailles
Le président de la commission spécialisée de la prévention : Professeur Pierre LOMBRAIL, Université Paris 13
Le président de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé : Monsieur Rémi CARLOZ, Union Départementale des Associations Familiales des Yvelines (78)

- **En tant que vice-présidents de commissions spécialisées : avec voix consultative**

Titulaires
La vice-présidente de la commission spécialisée de l'organisation des soins : Madame Alice JAFFRE, Déléguée régionale de la Fédération Hospitalière Privée d'Île-de-France ;

La vice-présidente de la commission spécialisée sur les prises en charge et accompagnements médico-sociaux : Madame Françoise FORET, Association des familles de traumatisés crâniens ;
La vice-présidente de la commission spécialisée de commission spécialisée de prévention : Docteur Isabelle GREMY, Directrice de l'Observatoire Régional de la santé d'Ile-de-France (ORSIF) ;
Le vice-président de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé : Monsieur Gérard BERNHEIM

Article 3 : Le premier collège est composé de représentants des collectivités territoriales, des communes et des communautés de communes. Il comprend deux membres :

1) Un représentant du Conseil Régional d'Ile-de-France :

Titulaires	Suppléants
en attente de désignation	en attente de désignation

2) Un représentant des communes :

Titulaires	Suppléants
Madame Maryvone BOQUET	Monsieur Francis BRUNELLE, adjoint au maire de SCEAUX

Article 4 : Le deuxième collège est composé de représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux. Il comprend deux membres :

a) Pour les associations agréées au titre de l'article L.1114-1 du code la santé publique :

Titulaires	Suppléants
Madame Catherine OLLIVET, Présidente - Association Coordination d'Ile-de-France ALZHEIMER	Monsieur Claude CHAVROT, Association Française des diabétiques 92

b) Pour les associations de retraités et personnes âgées :

Titulaires	Suppléants
-------------------	-------------------

Madame Christine PATRON (75)	Monsieur Marc LAVAUD (91)
------------------------------	---------------------------

Article 5 : Le troisième collège est composé de représentants des conseils territoriaux de santé : en attente de désignation

Article 6 : Le quatrième collège est composé des partenaires sociaux. Il comprend deux membres :

a) Pour les organisations syndicales de salariés représentatives :

- **Union Régionale des syndicats CFDT d'Ile-de-France :**

Titulaires	Suppléants
Monsieur Luc MICHEL	Madame Emmanuelle GIEUX
	Madame Marinette SOLER

b) Pour les organisations professionnelles d'employeurs représentatives :

- **Union des professions artisanales :**

Titulaires	Suppléants
	Monsieur Patrick BRIALLART

Article 7 : Le cinquième collège est composé d'acteurs de la cohésion et de la protection sociale. Il comprend un membre :

Titulaires	Suppléants

Docteur Elisabeth HAUSHERR, Médecin-chef de PMI (75)	Docteur Arlette DANZON, Médecin en charge des programmes de santé publique et de l'unité épidémiologique (75)
--	---

Article 8 : Le septième collège est composé des offreurs des services de santé. Il comprend cinq membres :

a) Pour les établissements publics de santé :

Titulaires	Suppléants
Madame Hélène OPPETIT Direction des patients, de la qualité et des affaires médicales (APHP)	Monsieur Jean-Guilhem XERRI, Direction de l'Organisation Médicale et des relations avec les Universités (AP-HP)

b) Pour les établissements privés de santé à but lucratif :

Titulaires	Suppléants
Madame Dominique BOULANGE, Présidente du centre médico- chirurgical Ambroise Paré, Pierre CHEREST et HARTMANN (92) (FHP)	Monsieur Patrick SERRIERE, Président de la Fédération Hospitalière Privée Ile-de-France (FHP) Madame Helena KISLER-ELKOUBY secrétaire générale (FHP)

c) Pour les établissements privés de santé à but non lucratif :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Renaud COUPRY-Directeur général-Association la Châtaigneraie-CRF MENU COURT (95)	

d) Pour les personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées :

Titulaires	Suppléants
Madame Amaëlle PENON, Directrice de l'Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS)	Madame Laurène PINAUD, Conseillère technique de l'Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS) Monsieur Michael DA COSTA, Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS IDF)

e) Pour les unions régionales des professionnels de santé libéraux (URPS) :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Yvan TOURJANSKY, URPS Masseurs Kinésithérapeutes IDF	Monsieur Bertrand AUPICON, URPS - Podologues IDF

Article 10 : Le huitième collège est composé des personnalités qualifiées. Il comprend un membre :

Titulaire
Monsieur Emmanuel HIRSCH, Directeur Espace Ethique Régional